



la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole  
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #122

**Oz lé-Israël et la section française du Machon Méïr**  
**présentent:**  
**Notre Maître, Le Rav Chlomo Aviner chlit''a**  
**et Yehuda Benhamou discutent de la Paracha de la semaine:**  
**" Vayikra"**

<http://www.machonmeir.net/french/a-propos-de-la-paracha>

## **DEUX JEUNES GENS MARGINAUX**

(Voici un témoignage authentique de deux jeunes marginaux)

D. Je m'appelle D. Déjà au Cours Moyen, je n'arrivais pas à créer de véritables liens avec mes camarades ni avec l'école, j'ai grandi en sauvage. Au lieu d'essayer de satisfaire mes besoins quelque peu différents, ceux qui se disent "éducateurs" m'ont mis à l'écart du cadre scolaire normal, de mes amis et du "Béné 'Akiva" (mouvement de jeunesse religieux), par crainte de ce "différent". En bref, ils m'ont mis de force en marge de la société. Je désirais être avec mes amis et avec mon milieu ambiant mais les "éducateurs" –comment osent-t-ils s'affubler de ce nom- m'en ont empêché ; or les enfants ne veulent pas grandir débridés !

S. Je m'appelle S. Mes parents ont divorcé lorsque j'avais trois ans ; j'ai grandi sans père. Ma mère est tombée malade quand j'étais encore une petite fille. J'ai passé mon enfance à m'occuper d'elle, mon enfance m'a été usurpée.

D. Au lieu de comprendre que j'avais des problèmes émotionnels et d'essayer de me récupérer, mes maîtres et les habitants de mon village m'ont *laissé sur la touche*. Alors, à Kikar-Tsion, j'ai commencé à fréquenter les jeunes gens marginaux comme moi et, très vite, j'ai connu la drogue.

S. En 6<sup>ème</sup>, j'ai commencé à me faire remarquer et à faire des esclandres. Je n'ai jamais pu tenir en place, incapable de rester assise en classe en remplissant les cahiers comme un automate. J'étais avide d'une liberté dont j'avais été lésée pendant mon enfance, j'ai commencé à me dégrader. Je me disputais avec ma mère et m'enfuyais de chez moi. Pour acheter des broutilles, je lui volais de l'argent. J'ai abandonné l'école et me suis mise à courir les rues. On me convoquait au tribunal pour des auditions. On m'a cloîtrée dans un institut pour jeunes filles délinquantes, un endroit horrible rempli de jeunes filles droguées qui, presque tous les jours, faisaient le trafic de la drogue et de leur corps. D'autres essayaient de se suicider. Environnement hostile, sans parler des cafards, innombrables, gros comme le poing qui, la nuit, grimpaient sur nous. Exposée à toutes ses formes d'agression, emplie du ressentiment d'avoir été frustrée de mon enfance, j'ai sombré dans l'alcool et la drogue, renonçant totalement à m'imposer des limites.

D. Je me suis mis à la cigarette, à la drogue et autres vanités de ce genre. Durant des mois, nous passions notre temps à rire, à nous baigner et à faire de la musique.

S. J'ai adressé une lettre au juge pour lui faire savoir que j'étais terrifiée par les cafards qui pullulaient durant la nuit et par ces filles à l'air menaçant. Tout bien réfléchi, qu'avais-je fait de mal ? Finalement, je me suis culpabilisée. Une fois par semaine, je parlais avec ma mère au téléphone et la rencontrais tous les quinze jours.

D. Consommant d'abord de la drogue "faible", je suis passé progressivement à la "dure", absorbant sans discernement tout ce qui me tombait sous la main.

S. Libérée de prison mon diplôme de hors-la-loi en main, j'ai sombré dans l'alcool, allant de bistro en bistro à en perdre l'esprit ; le matin, je ne savais plus où j'étais. Au sens propre, je me désagrégeais. Puis j'ai connu la drogue.

D. J'étais indifférent à tout sauf à mes parents à qui je ne voulais pas causer de tracas. C'est pourquoi je me suis enfui de chez moi pour ne plus voir leurs yeux emplis de chagrin.

S. Chaque soir, j'allais avec des gens nouveaux, vivant de nouvelles aventures. Enfin, j'ai rencontré D., Personnage bien connu du "milieu". Il est entré dans ma vie. Nous sommes sortis longtemps ensemble.

D. j'ai connu de nombreuses jeunes filles mais S. était spéciale. Elle me ressemblait et parlait mon langage.

S. Un beau jour, D. a disparu, personne ne savait où.

D. J'ai été incarcéré suite aux chefs d'accusation suivants : détention et trafic de drogue, tentative de faire disparaître des preuves, attaque d'un agent et intimidation de témoins, un vrai roman ! Que n'ai-je pas fait ?! On m'a détenu dans une cellule minuscule du "département des mineurs", cellule et gens horribles ! Là se trouvait un jeune homme condamné pour des délits plus graves encore. Il me proposa de lire les Psaumes ; par eux, prétextait-il, nous serions libérés. Cela me semblait une plaisanterie, comme si l'un de nous avait une chance de s'en sortir !? De plus, je traversais une crise aiguë de manque d'héroïne. C'est terrible pour le corps et l'esprit.

On se sent gravement malade, avec des douleurs atroces, au bord de la folie. Mais étant donné notre situation dans cette cellule exigüe, qu'avait-on à perdre ? J'ai *conclu un traité avec Dieu* : je recommence tout à zéro, décide de pratiquer une "mitsva" (bonne action, commandement), de respecter le shabbat ou mettre les tefillins, par exemple ; Lui, Il me fait sortir sain et sauf de cette situation. Au tribunal, j'ai nié en bloc, prétextant que la drogue qu'on avait trouvée sur moi était une provocation de la police, mais j'étais en pleine crise aiguë. Constamment, l'avocate de l'accusation soulevait de nouveaux arguments contre moi, vrais, bien entendu. L'avocat qui était censé me défendre papotait au téléphone. En bref, la cause me semblait perdue et je m'attendais à devoir passer quelques bonnes années en prison. Mais Dieu a eu pitié de moi et malgré tout ce carnaval le juge ne m'a condamné qu'à quelques mois de résidence surveillée. Je dois mentionner qu'avant mon arrestation, j'ai connu S. Elle passait son temps à fumer de la drogue et errait comme une âme en peine. Mais, ensemble, nous avons trouvé le chemin de la "téchouva" (retour vers Dieu et vers soi) qui va de l'enfer à Dieu. Nous nous sommes mis à le gravir peu à peu.

S. Je passais les Shabbats chez lui. Ses parents n'étaient pas encore accoutumés à des personnages comme moi mais ils me recevaient bien.

D. Au tribunal, les séances se succédaient. Avant chacune d'elles, je prenais l'engagement d'accomplir une nouvelle "mitsva" et, du même coup, un chef d'accusation tombait, si bien que je fus acquitté, un vrai miracle ! Ma mère ne me sermonnait jamais et ne me disait pas non plus ce que je devais faire mais m'invitait à analyser avec elle ma situation pour voir où tout cela me mènerait.

S. Nous nous étions habitués à une vie d'inanité, à faire des bêtises, à se livrer à la drogue, à l'alcool, à aller avec le premier venu et à faire tout ce qui nous passait par la tête, mais on peut *s'en sortir*.

D. Même de l'accoutumance à l'héroïne qui tue 90% de ceux qui s'y livrent et qui laisse tarés ceux qui en réchappent. A présent, le genre de vie que je menais alors me semble méprisable et puénil. Bien sûr, il y avait des hauts et des bas mais constamment je me disais : "Continue ! Continue !" J'ai renoncé aux chimères, c'est exactement le mot qui convient. Lorsqu'on n'est plus sous l'influence de la drogue, on retombe dans la vile réalité. On est comme un petit enfant qui s'émeut des plus petites choses et qui en recherche toujours de nouvelles.

S. Un jour, j'ai pris conscience que je n'étais pas juive. Je le savais mais cela n'a commencé à me gêner que lorsque je me suis mise à "faire téchouva". Une non Juive qui fait téchouva !? Amusant, n'est-ce pas ? Le processus de conversion m'a pris environ un an. A la néoménie de 5766, je l'ai terminée et le soir-même j'ai fêté ma "Bat Mitsva" (majorité religieuse ; normalement, à douze ans et un jour pour la jeune fille), entre amies, j'avais dix-sept ans. D. et moi avons décidé de vivre décemment et de mettre des "barrières" entre nous (pour ne plus enfreindre les interdits sexuelles). Nous sommes passés d'un endroit où tout est licence à un autre où tout est Thora.

D. Ma mère n'arrêtait pas de me répéter que j'étais un bon garçon, très intelligent, et que *je m'en sortirai*. Cela n'a pas été facile mais pour rien au monde je n'aurais abdiqué. Admis à l'année préparatoire à l'armée, j'ai commencé à approfondir mon judaïsme. L'officier responsable du recrutement m'a reçu chaleureusement, allait

toujours avec moi au tribunal et m'a évité quelques bonnes années de prison. Il m'expliquait tout avec gentillesse et j'ai "fait téchouva". A l'armée, on ne voulait pas entendre parler de moi et on m'a donné un profil très bas à cause des dossiers ouverts contre moi. Nous avons lutté durant deux ans et avec le soutien de cette institution et de gens bien disposés à mon égard, j'ai été admis à servir dans les blindés.

S. Alors nous nous sommes fiancés puis mariés.

D. Le changement dépend de l'importance qu'on accorde à sa propre personne. On ne doit pas idéaliser la drogue et croire qu'elle sublime l'esprit et les dons. Ceux qui le prétendent n'y croient pas, on sait tous que cela est pernicieux, comme assassiner et voler. On doit renoncer aux satisfactions que procurent les futilités.

S. On doit être **serviteur de l'Eternel** et pas simplement **gardien de la loi**.

D. Eprouver de l'émotion dans la pratique des "mitsvot" et non pas dans la réussite matérielle.

S. Pour nous, une vie, belle, venait de commencer, nous nous épanouissons. Avec l'aide de Dieu, nous réussirons.

\* \* \* \* \*

(Il est possible d'inviter D. à faire une conférence et à recevoir de lui un compact-disc qui a fixé ce témoignage. Portable : 0546313292).

## Questions/ Réponses envoyées par SMS

### **Déguisement d'homme en femme**

Q: Un homme a-t-il le droit de se déguiser en femme?

R: Interdit " tu ne porteras point un vêtement de femme" et certains autorisent. Shulhan Aruch 696 et Mishna Berura id. (Aruch Hashulhan id. 12. Responsa Yéhavé Da'at 2,50. Orhot Rabénu 3,60)

### **Guide des Égarés:**

Q: A-t-on le droit de lire un livre qui contient des propos dédaigneux envers le Guide des Égarés?

R: bien sûr que non! En passant soit dit que le Rama ouvre ses exégèses sur le Shulhan Aruch par les paroles du Guide des Égarés

### **Uniforme de Tsahal**

Q: Quel est le libellé de "Léshem Yhud" que l'on doit prononcer avant la bénédiction de Shéhé'héyanu sur le port de l'uniforme de notre sainte armée?

R: Il n'y a pas de libellé fixé. Chacun dira à sa guise.

### **Parfum pour homme**

Q: Un homme a-t-il le droit de se parfumer?

R: Un soupçon de parfum masculin. Surement s'il faut chasser une odeur désagréable.

### **Le mot 'GOSH'**

Q: Ma mère a fait son Alya des Amériques et se sert de temps à autres du mot 'GOSH'. Est-ce transgresser l'interdit de commémorer une idolâtrie?

R: Il semblerait que c'est une interjection qui n'a rien en commun avec une idolâtrie. Ce n'est pas non plus 'GOD'

### **Lait de mère**

Q: Est-ce que le lait de mère est autorisé à la consommation?

R: Oui dans un verre (Shulhan Aruch Yoré Déa 81,7)

### **Mimer des rabbins**

Q: A-t-on le droit de mimer des rabbins pas vénération?

R: En théorie oui, mais en pratique il est impossible de se préserver de les offenser (le Rav Zvi Yéhuda a réprimandé quelqu'un qui s'est déguisé en Grand Rabbin Shélomo Goren – Sefer Rabénou 130)

### **Ablution d'ustensiles**

Q: Faut-il tremper à nouveau un ustensile qui a été trempé sans bénédiction?

R: Non. Les bénédictions ne sont pas obligeantes

### **Sainteté d'un disque**

Q: A-t-on le droit de jeter à la poubelle un disque contenant des cours de Tora?

R: Oui. Ce n'est pas l'écriture que la Tora a interdite.

Q: Mais ce sont de ustensiles de Mizva?

R: Non. Des intermédiaires pour faire la Mizva (Responsa Igrot Moshé Yoré Déa 1,173. Responsa Shéélat Shélomo 4,237)

### **Voyage en Pologne**

Q: faut-il voyager en Pologne au lycée?

R: Si ça n'en tient qu'à toi, ne sors pas en dehors d'Israël pour cela ('Am Véarzo 2,167)

### **Carte Edi**

Q: Pourquoi signer sur une carte Edi pour le don d'organes est une assurance de santé et longévité?

R: Comme toute grand Mizva. Et celle-ci sauve des vies humaines.

### **Lait de non juif**

Q: Est-ce qu'un Séfarade a le droit de consommer du lait de non juif ou de la poudre de lait de non juif ?

R: Oui, à condition qu'il y ait une marque d'autorisation (Responsa Shéélat Shélomo 1,314)

### **Étude de la Tora pour filles**

Q: Pourquoi l'interdiction de l'étude de la Tora pour filles a-t-elle changé?

R: Ca n'a pas changé. Il y a une étude qui a toujours été autorisé et obligatoire

### **Tatouage**

Q: Est-ce qu'un tatouage est un obstacle au Tefillin de la main?

R: Non. Il est bon de l'enlever, mais ce n'est pas un obstacle, étant donné que c'est incrusté (Responsa Léhorot Natan 8,72. Responsa Rivevot Ephraïm 8,306. Responsa Min'hat Isaac 3,11)

### **Poker**

Q: Est-ce que quelqu'un qui joue au poker avec des petites sommes d'argent pour le plaisir est disqualifié de témoigner dans un mariage?

R: Non. Car il y a sur ce un pardon de plein cœur

### **Quater**

Q: Quelle est l'origine de l'usage de Quater dans les circoncisions?

R: Respect. Aruch Hashul'han Yoré Déa 265, 11

### **Taxi avant le Samedi**

Q: Ai-je le droit de prendre un Taxi quelques minutes avant l'entrée du Samedi pour arriver au Mur occidental?

R: Sûrement pas. 'Devant un aveugle'. 'Soutient de pêcheurs'. 'Renforcer des pêcheurs'

### **Produit de désinfection pour les mains**

Q: Est-ce qu'un produit de désinfection évaporable fait à base d'alcool est autorisé pour le nettoyage des mains à la sortie des toilettes à la place de l'eau?

R: Juste en cas de force majeure s'il n'y a point d'eau

### **Taille de la Kipa**

Q: Quelle est la taille minime de la Kipa?

R: Minimistes: voyante de tout côté. Maximistes: couvrant la majorité de la tête (Responsa Igrot Moshé Orah 'Haïm 1,1. Responsa Yé'havé Da'at 4,1)

### **Cadeau de fiançailles**

Q: Ai-je le droit d'acheter un cadeau à un garçon avec qui je sors?

R: Oui. Un petit cadeau

Pour poser vos questions au Rav Chlomo Aviner chlit"a en ligne, cliquez:

<http://www.ozleisrael.org>

Les questions sont envoyées au Rav Chlomo Aviner chlit"a 2 fois par semaine, nous récupérons ses réponses et les insérons dans le site. Merci de votre patience.



Yechiva Ateret Jerusalem B.P. 1076 Jerusalem 91009 Tel : 02-6284101 Fax : 026261528

[www.ateret.org.il](http://www.ateret.org.il) Inscription et contact: [mororly@bezeqint.net](mailto:mororly@bezeqint.net)

